Au Puits de La Paracha

Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita

Vaygache

מכון באר האמונה

בס"ד

FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque, éclaircissement ou tout autre sujet il est possible de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:
באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:
Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:
דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:
Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatora.com

En Français:
Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:
Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:
Колодец Торы
info@kolodetztory.com

מכון באר המעין

AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emunah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Vaygache

***« Son esprit revint à la vie »* : quelques gouttes de rosée pour trouver le réconfort dans des temps d'obscurité et de difficulté**

« *Israël dit à Yossef : je (peux) mourir à présent après avoir vu ta face*. » (46, 30)

A priori, cet épisode est étonnant : précisément en ce moment de joie où Yaakov revoit son fils bien-aimé et tant chéri après vingt-deux ans, il trouve bon de mentionner le jour de sa mort. Voulut-il faire taire cette joie ou la diminuer ?

Rav Chlomo Klüger l'explique de la manière qui suit :

Le nombre d'années de vie octroyées à Yaakov était seulement de cent trente ans. C'est pourquoi il s'exprima de la sorte : « *Je (peux) mourir à présent* », car, à ce moment-là, le compte des années de son existence arrivait à son terme. Néanmoins, **son arrivée en Egypte s'accompagna d'une atteinte à son honneur, car jusqu'à présent, il avait vécu en Eretz Canaan au sommet de la gloire, et même à l'époque de la famine, il n'avait manqué de rien dans son foyer** (et ce fut seulement à cause du "qu'en dira-t-on" de son entourage qu'il envoya chercher des provisions en Egypte (pour faire comme tout le monde, n.d.t)). **Or, à présent, il était forcé de dépendre de son fils qui le nourrirait et pourvoirait à ses besoins. De plus, il devait descendre en Egypte.** Il aurait pu, dès lors, se plaindre de la conduite du Saint-Béni-Soit-Il et dire : « Pourquoi m'a-t-Il mis dans une telle situation ? » **Cependant, Yaakov accepta tout avec confiance, ce qui lui fit mériter dix-sept années de vie supplémentaires**.

Suivant cette idée, Rav Chlomo Klüger explique également l'allusion contenue dans ce verset du début de la Paracha de Vayé'hi : « *Yaakov vécut en terre d'Egypte dix-sept ans* » (47, 28) : **parce qu'il descendit *en terre d'Egypte*, il mérita de vivre encore *dix-sept ans*.**

Cette explication peut convaincre l'homme de deux choses : de la valeur des épreuves - en effet, il est probable que, par leur seul mérite, il lui soit permit de vivre, et de surcroit, qu'il n'ait aucune idée du nombre de bienfaits dont il bénéficie grâce à elles – et également, de la grandeur de l'élévation spirituelle et de la récompense lorsqu'il ne se rebelle pas en les recevant, mais les accepte avec amour.

Le 'Hafetz 'Haïm rapporte (dans son livre "Chem Olam" §3), au nom du Gaon de Vilna, que « **sans les épreuves, un homme ne pourrait sortir indemne de ce monde** ». Il décrit longuement comment, lorsqu'il se présentera devant le Beth Din d'En-Haut après de longues années d'existence, la balance du jugement penchera du côté des dettes (Cf. le développement qui s'y trouve). Soudain, retentira une voix céleste annonçant : **« Où sont les souffrances qu'il a subies en étant dans ce monde ? »** Toutes les souffrances de cet homme se présenteront alors immédiatement vers le plateau de droite réservé aux mérites et le feront pencher franchement de ce côté. **Car grâce aux épreuves, de nombreuses fautes lui seront expiées** et il demeurera Tsadik. Il sera alors heureux et remerciera Hachem pour tout ce qu'il a subi. 'Haza'l eux-mêmes enseignent (Sifri Haazinou) : « Le Saint-Béni-Soit-Il s'adresse ainsi à eux : "**Chaque fois que Je vous inflige des épreuves dans ce monde, souvenez-vous de combien de bienfaits et de consolations, je suis amené à vous donner à l'avenir dans le monde futur.**"

Une histoire édifiante se déroula d'ailleurs avec le 'Hafetz 'Haïm lui-même :

Un jour, un homme simple de Radine qui n'était pas connu comme étant un Tsadik ou un érudit en Torah, quitta ce monde. On ne crut donc pas nécessaire d'en faire part au 'Hafetz 'Haïm. Cependant, lorsqu'il en eut connaissance, ce dernier exprima son

mécontentement pour avoir manqué de prendre part aux obsèques de ce juif. Ses proches s'en étonnèrent et lui demandèrent : « Quelle "perte" si importante cela représente-t-il, était-il un Tsadik caché ? »

« Voyez-vous, leur répondit le 'Hafetz 'Haïm, il est écrit : "*Il sonde les cœurs.*" (Michlé 17, 3) On voit donc que seul le Saint-Béni-Soit-Il est en mesure de sonder les cœurs et les reins et sait réellement qui est 'Tsadik', mais nous-mêmes ne pouvons le savoir. Néanmoins, nos Sages enseignent que "les épreuves vident un homme de ses fautes" (Brakhot 5a). Or, puisque le défunt **était un homme ayant subi beaucoup de souffrances, il est certain qu'il est Tsadik et lavé de toute faute.** Et cela aurait donc constitué pour moi un mérite que de lui rendre ce dernier hommage. »

Une fois, le Sefat Emet prit part aux funérailles d'un défunt et il entendit que l'on faisait l'oraison funèbre de ce dernier en termes élogieux sur sa Torah et sur ses traits de caractère.

« Arrêtez-vous, leur dit-il, de faire toutes ces éloges. De grâce, **dites seulement de lui qu'il a enduré beaucoup de souffrances et que la grandeur et la valeur que cela lui confère, sont inimaginables ! »**

Rabbi Its'hak Hungar, Av Beth Din 'Houg 'Hatam Sofer à Bné Brak, ne manquait pas de raconter l'histoire de ces deux très bons amis de toute une vie, qui convinrent d'un accord mutuel : celui qui quitterait le premier ce monde, après de longues années d'existence, viendrait en rêve chez l'autre et lui révélerait ce qui lui arrivait dans l'autre monde. Afin de renforcer cet accord, ils l'accompagnèrent même d'un serment. Les années passèrent et l'un d'entre eux décéda. Après une certaine période, il se dévoila à son ami et lui dit : « Je n'ai pas le droit de te révéler ce qui se passe En-Haut, mais je te dévoilerai une chose : te souviens-tu qu'une fois, nous marchions dans les rues de la ville en portant la farine que nous venions alors de moudre pour la cuisson des Matsot Chemourote, quand soudain, le ciel se couvrit de gros nuages ? Notre cœur se mit à battre la chamade de crainte qu'une averse se déclenche et mouille les sacs de farine, qui risquerait de fermenter, anéantissant complètement notre travail. De fait, après une minute et demie, le ciel se dégagea. Le soleil éclaira à nouveau la surface de la Terre et la sérénité revint dans nos cœurs. **Eh bien, sache que même cette minute et demie où nous fûmes plongés dans l'anxiété et la peine, est montée sur le plateau de la balance, car chaque instant de souffrance a une immense valeur dans le Ciel.** »

Rabbi Yéhouda Ha 'Hassid écrit dans son Séfer 'Hassidim : « Il se peut que les enfants rachètent leurs parents car parfois ils meurent en bas-âge. Tous sont alors plongés dans la tristesse. Ils ignorent qu'en vérité, il avait été décrété que le père ou la mère meure et que c'est cette peine qui les a épargnés. »

On raconte que l'un des 'Hassidim du Sefat Emet avait de grosses dettes. Ses créanciers ne cessaient de le harceler. Il possédait d'autre part un bien important dont il hésitait à se défaire. Le produit de sa vente lui aurait permis de tout rembourser en lui laissant même, en plus, de quoi vivre. Il se rendit donc chez son Maître afin de lui demander ce qu'il devait faire.

« Je te conseille, lui répondit ce dernier, de ne pas le vendre ! » Après un certain temps, ses dettes augmentèrent davantage. Il retourna demander conseil et obtint la même réponse : « Je te conseille de ne pas le vendre ! » Néanmoins, voyant que, jour après jour, on continuait à harceler leur père et que la situation semblait sans issue, ses fils vendirent son bien, remboursèrent toutes ses dettes, et la paix revint à nouveau dans leur maison.

Après environ deux semaines, le père décéda. Ses fils vinrent en faire part au Sefat Emet, qui demanda immédiatement ce qui était advenu du bien de leur père. Ils lui avouèrent qu'ils l'avaient vendu. Alors, il leur dit :

« La Guemara (Pessa'him 113b) enseigne : "Ceux dont la vie n'est pas une vie sont au nombre de trois (...)." **Chez certaines personnes, la vie, c'est-à-dire le mérite de continuer à vivre, existe uniquement grâce au fait "qu'ils n'ont pas de vie"**, autrement dit, grâce aux épreuves qu'ils subissent et qui leur font perdre le goût de vivre. Votre père faisait partie de ces gens-là. Ses jours étaient depuis longtemps achevés, et il ne continuait à vivre que grâce aux souffrances qu'il endurait. Lorsque vous avez vendu son bien et l'avez acquitté de ses dettes, plus rien ne pouvait le maintenir en vie ! »

Rav Chakh avait l'habitude de raconter une histoire semblable au nom de Rav Isser Zalman Meltzer :

L'un des proches de Rav Israël Salanter (qui avait pour habitude de danser devant Rav Israël chaque année à l'issue de Yom Kippour en chantant les mots de la prière 'קדש את שמך על מקדישי שמך' sur l'air que le célèbre converti, le comte Potoski הי"ד, chanta lorsqu'il monta sur le bûcher) avait une fille unique gravement malade. Il s'en occupait jour et nuit avec une dévotion sans limite. Un jour, sa dernière heure arriva et elle quitta ce monde. Après un mois, le père décéda également. Rav Israël Salanter déclara alors :

« Jusqu'à présent, il semblait que la fille n'avait survécu que grâce au mérite de son père, qui s'en occupait et la maintenait en vie. A présent, nous constatons que c'est l'inverse qui est le plus probable : ce juif ne resta en vie que grâce au mérite de s'occuper de sa fille, c'est elle qui le maintint en vie. Convenons donc que la perception qu'ont les hommes sur la compréhension de ce qui se passe dans le monde, est très limitée ! »

On raconte également qu'un juif se rendit chez le Steipler pour se plaindre de toutes les épreuves qu'il subissait et des dettes qui l'accablaient. La mesure de ses souffrances avait tellement dépassé le soutenable qu'il avait même perdu le goût de vivre.

« Rabbi juif, lui répondit le Steipler, pourquoi es-tu tellement certain que tu as encore beaucoup d'années à vivre pour venir "réclamer" en disant qu'elles ne sont pas agréables ? Peut-être que les jours de ta vie sont déjà arrivés à leur terme et que ton seul mérite de demeurer en vie sont les épreuves et les tracas que tu subis ! »

Cette réponse modifia entièrement sa manière de voir les choses et il commença à comprendre que tout ce qui se passe ici-bas a une raison provenant d'En-Haut pour son plus grand bénéfice.

Une fois, un juif entra chez le 'Hazon Ich et épancha son cœur devant lui : il avait ל"ע plusieurs enfants malades et grande était sa peine. Le 'Hazon Ich le réconforta et prononça les mots suivants :

« Il arrive que la Midate Hadine poursuive un homme pour le frapper רח"ל et il n'y a aucun moyen de lui échapper. Cependant, la Midate Ha Ra'hamime s'interpose pour adoucir le mauvais décret et, au lieu de le frapper en une seule fois d'une grande épreuve très dure, elle "partage" le mal entre tous ses enfants. De fait, on a alors pitié de lui dans le Ciel et l'épreuve, fruit du mauvais décret, est alors divisée entre tous les enfants. »

Le même principe s'applique à celui qui a l'impression d'être assailli de toutes parts par des épreuves nombreuses et variées : un déficit dans son compte en banque, une harmonie dans son foyer compromise, et toutes sortes d'autres difficultés. La solution réside alors dans la Emouna : il lui faut renforcer sa conviction **qu'Hachem est rempli de miséricorde**, et qu'il est donc fort possible que toutes ses épreuves en remplacent viennent une grande et difficile qu'il n'aurait peut-être pas pu surmonter.

Rav Chlomo Klüger ajoute une explication à propos de la Guemara ('Haguiga 5a) qui enseigne que l'on ajoute des années à la vie d'un Talmid 'Hakham qui renonce à son droit légitime : « Cela, dit-il, ne concerne pas seulement son droit envers son prochain mais reste vrai aussi **s'il renonce à revendiquer son droit envers Hachem, alors qu'il aurait pu se plaindre de la conduite**

du Saint-Béni-Soit-Il. Lorsqu'il se retient de le faire, cela s'appelle également "renoncer à son droit légitime" et entraîne qu'on lui ajoute des années à vivre. »

On retrouve la même idée au sujet du verset de notre Paracha : « *Ils vinrent en Egypte, Yaakov et toute sa descendance avec lui, ses fils et ses petits-fils **avec lui**, ses filles et les filles de ses fils et toute sa descendance avec lui, il **l'amena** avec lui en Egypte*. » Le Or Ha 'Haïm Hakadoch pose la question suivante : pourquoi les fils et les filles sont séparés par le mot "**avec lui**"

« C'est que, écrit-il, **"certains, parmi les descendants de Yaakov, vinrent de plein gré en Egypte, en acceptant le décret du Roi des rois de bon cœur, tandis que d'autres cherchèrent à retarder leur descente dans le creuset de l'exil autant que possible".** A cette fin, le verset précise qui furent ceux qui descendirent dans l'intention de s'acquitter de cette dette volontairement : il s'agissait des fils et des fils de ses fils. En ce qui les concernait, il ne fut pas nécessaire de les "**amener**" (les hommes) parce qu'ils vinrent d'eux-mêmes. De même que Yaakov lui-même descendit en Egypte dès qu'il en reçut l'ordre, sans aucune question ni hésitation, eux aussi agirent de la sorte. En revanche, en ce qui concerne les filles, il dut **les amener** avec lui en Egypte (car elles n'acceptèrent pas avec amour le décret Divin de l'exil).

« Pour cette raison, poursuit-il, le Saint-Béni-Soit-Il attendit que meurent tous les **fils** de Yaakov pour commencer l'asservissement. En revanche, il n'attendit pas la mort de toutes les femmes. La Guemara (Brakhot 62) enseigne en effet que סמא דיסורי קבילי', "le remède aux épreuves est de les accepter", à savoir qu'en acceptant les épreuves avec amour et joie, celles-ci se résorbent. Et puisqu'ainsi firent les **fils** de Yaakov, ils échappèrent aux affres de la servitude. Cependant, Hachem n'attendit pas la mort de Yokhébed (la mère de Moché), ni celle de Séra'h (la fille d'Acher), bien que faisant partie de ceux qui descendirent avec Yaakov en Egypte, car elles n'acceptèrent pas de plein gré d'y descendre afin de supporter le joug de l'esclavage.

Chacun pourra en tirer un enseignement et **accepter avec amour envers Hachem et dans la joie, tout ce qui lui arrive**. Il gagnera ainsi d'accomplir l'enseignement rapporté plus haut : « Le remède aux épreuves est de les accepter ». **Il en sera délivré et tout ce qu'il entreprendra réussira.**

Le Sefat Emet, lui aussi, va dans le même sens lorsqu'il explique le début de notre Paracha : « *Yéhouda s'approcha de lui (de Yossef) et lui dit : "De grâce, mon seigneur, (...).*" » En effet, les commentateurs s'interrogent sur les paroles qu'adressa Yéhouda à Yossef dans ce verset : « *Mon seigneur a demandé à ses serviteurs (...)* ». A priori, elles ne contiennent rien de plus que ce que Yéhouda avait déjà dit à la fin de la Paracha précédente (Mikets). Dès lors, pourquoi pensa-t-il réussir davantage avec ces paroles à susciter la miséricorde de Yossef ? En outre, qu'est-ce qui véritablement modifia l'attitude de Yossef au point qu'il ne puisse plus se retenir et qu'il soit forcé de se dévoiler à ses frères ?

C'est qu'en fait, explique le Sefat Emet, certes, Yéhouda ne rajouta rien au contenu de ses paroles. Néanmoins, il révisa et ordonna dans son esprit tout l'enchainement des évènements, **afin d'intérioriser le fait que tout s'était déroulé grâce à la providence Divine, et d'accepter la conduite d'Hachem dans la joie**. Il admit que si telle était la volonté d'Hachem, cela signifiait que c'était la chose la meilleure et la plus juste qui pouvait être. Et de fait, **dès qu'il accepta la conduite de son Créateur, tous les Dinim disparurent et la délivrance commença à germer.** « **Et c'est un conseil,** écrit-il, **à chaque moment d'épreuve et de voilement de la Face Divine et pour tous : la solution est de s'annuler devant la volonté du Saint-Béni-Soit-Il**, en clarifiant dans son esprit le fait que même à l'intérieur de ce voilement, la volonté vivante d'Hachem est présente. »

On raconte que, dans son enfance, alors qu'il n'avait que six ans, Rabbi Yossef Méir

de Makhnivka alla une fois chez son illustre grand-père, Rabbi Yossef de Skavira, qui s'enquit alors de ce qu'il avait fait dans la journée.

« J'ai été aujourd'hui au marché des bestiaux, lui répondit son petit-fils, car j'ai entendu dire que le prophète Eliaou s'y trouvait et je désirais le voir. Cependant, je l'ai cherché dans tout le marché, j'ai même grimpé sur un pilier élevé, et je n'ai pas réussi à le voir. J'ai néanmoins appris alors une leçon de morale : j'ai constaté que les bœufs qui ne se soumettaient pas à la volonté du vendeur et qui cherchaient par tous les moyens à s'esquiver, étaient ceux qui étaient les plus blessés et qui recevaient le plus de coups superflus. En revanche, les bœufs qui se laissaient faire docilement, demeuraient indemnes. J'en ai déduit que celui qui s'entête au moment où se présente une épreuve et qui ne l'accepte pas avec amour et humilité, se prépare bien des souffrances. Si, en revanche, il l'accepte avec amour et foi que tout provient du Saint-Béni-Soit-Il, il méritera les meilleures bénédictions et il se préservera ainsi de tous les coups superflus. »

Lorsqu'il entendit son petit-fils prononcer de tels propos, le Rav de Skavira lui dit :

« Mon fils, si c'est ce que tu as appris là-bas, je suis certain que même si tu n'as pas eu le mérite de voir le Prophète Eliaou, lui, il t'a vu. »

On raconte une histoire terrible à propos de Rabbi Na'houm Isser, l'une des importantes personnalités de la 'Hassidoute Chténenfecht-Boyane (il naquit en Russie et habita de nombreuses années en Roumanie), alors qu'il résidait à Jérusalem :

Une fois, sa fille unique tomba gravement malade et fut hospitalisée à l'hôpital "Bikour 'Holim" à Jérusalem. Sa situation empira tant, qu'elle fut bientôt sur le point de rendre l'âme. La nouvelle arriva aux oreilles de Rabbi Na'houm : sa fille n'avait plus que quelques heures à vivre. Serein, il alla se tremper au Mikvé, sachant qu'il devrait bientôt prendre le deuil durant sept jours et qu'il ne pourrait plus y aller pendant tout ce temps. Il rentra chez lui, et se mit à étudier les lois relatives à l'affligé[1] et à la Kryia[2] de crainte que, lorsque l'heure arriverait, il n'ait plus tous ses esprits à cela. Puis, il se mit en route pour l'hôpital. Sur le chemin, il se rappela qu'il avait oublié le couteau qui devait lui servir à déchirer son vêtement et il revint donc sur ses pas pour le prendre. Lorsqu'il fut à nouveau en route pour l'hôpital, Rabbi Na'houm se tourna vers ceux qui l'accompagnaient et leur dit :

« Dans peu de temps, je vais devoir prononcer la bénédiction de "Baroukh Dayan Ha Emet" [au moment du décès] au sujet de laquelle nos Sages ont enseigné : "Un homme est tenu de prononcer la bénédiction sur une mauvaise nouvelle comme il prononce une bénédiction sur un bienfait, et l'accepter dans la joie." (Brakhot 60b) Il m'incombe donc de m'imprégner de joie en acceptant la volonté Divine avec amour et allégresse ! » Tout en le disant, Rabbi Na'houm fut pris d'enthousiasme et se mit à dire avec émotion : « Si ma fille est sur le point de mourir, cela signifie que le Saint-Béni-Soit-Il me parle et s'occupe de moi en ce moment. Comment ne serais-je pas rempli de joie à l'idée que le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même qui remplit toute la Terre, me parle et me juge ! »

Lorsqu'ils s'approchèrent de l'hôpital, Rabbi Na'houm s'adressa à nouveau à ceux qui l'accompagnaient : « A présent, il est défendu de montrer le moindre signe de joie afin de ne pas provoquer ח"ו de peine et de

---

1. Dans la période entre le décès et l'enterrement, les proches du défunts ont le statut de "Onène" (affligé) qui sont différentes des lois qu'ils observeront après l'enterrement où ils auront le statut de "Avel" (endeuillé). N.d.t.

2. La "déchirure" que les endeuillés doivent pratiquer sur leur vêtement au moment de l'enterrement. N.d.t.

découragement à la Rabbanite qui se tient en pleurs aux côtés de la malade ! »

Dès qu'il entra dans l'hôpital, Rabbi Na'houm entendit la bonne nouvelle : sa fille s'était réveillée, avait repris connaissance et était sortie de tout danger. Il se mit alors à danser avec une joie immense sur les bontés d'Hachem qui ne tarissent jamais. Par la suite, il expliqua ce qui s'était passé :

« Quand le Saint-Béni-Soit-Il envoie un malheur à un homme, comme celui qui arriva à ma fille, ce n'est qu'une épreuve du Ciel pour tester sa conviction dans le fait qu'ainsi doivent se passer les choses, sans qu'il en éprouve de la peine.

Néanmoins, lorsque le Saint-Béni-Soit-Il vit ma joie et vit, qu'avant qu'il n'arrive quelque chose, nous nous renforçâmes dans notre Emouna, l'épreuve avait été surmontée avec succès. Ma fille pouvait continuer alors à faire partie des vivants ! »